

# D.I.C.R.I.M

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL  
SUR LES **RISQUES MAJEURS**

Commune de Briançonnet



Livret de consignes à conserver.

Édition **2018**

# LES CONSIGNES DE BONNE CONDUITE FACE AUX RISQUES MAJEURS



## ALERTE EN CAS DE RISQUE MAJEUR



## ALERTE EN CAS DE RUPTURE DE BARRAGE

### Corne de brume ou services de secours

DÉBUT D'ALERTE



FIN D'ALERTE



## METTEZ-VOUS À L'ABRI DU DANGER



N'allez pas chercher vos enfants à l'école qui dispose d'une organisation pour les protéger.



Ne téléphonez pas, afin de libérer les lignes pour les secours.



Mettez-vous à l'écoute de la radio et attendez les consignes des autorités.  
France Bleu Azur : 100.7 FM  
France Info Cannes : 105.3 FM  
RMC Info Grasse : 106.8 FM - Cannes : 98.8 FM

## VOTRE VIE DÉPEND DE LA RAPIDITÉ D'APPLICATION DE CES CONSIGNES



### Feu de forêt

Fermez les volets, portes et fenêtres  
Calfeutrez avec des linges mouillés



### Séisme

Abritez-vous sous un meuble solide



### Mouvement de terrain

Éloignez-vous de la zone dangereuse



### TMD

Éloignez-vous de la zone dangereuse



### Inondation

Montez à pied dans les étages



### Vents violents

Évitez de sortir



### Séisme

Abritez-vous sous un meuble solide

Écoutez les consignes générales

**N° Vert 0 800 427 366**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE



Soucieux de protéger au mieux les habitants de Briançonnet et des hameaux du Prignolet et de La Sagne, de préserver notre environnement et notre cadre de vie, les élus de la communauté d'agglomération du Pays de Grasse ont développé une politique d'information, de prévention et de transparence en matière de risques, qu'ils soient naturels ou technologiques, sur notre territoire.

A ce titre et conformément aux prescriptions du code de l'environnement, nous avons réalisé, pour vous, un **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)**.

Ce document vous informe non seulement sur les risques majeurs identifiés sur la commune mais aussi sur les consignes de sécurité individuelles à respecter, les moyens d'alerte et les mesures de prévention prises par la commune pour assurer la sécurité des habitants.

En novembre 2014, notre commune a subi de fortes intempéries avec un glissement de terrain derrière nos chalets communaux et des éboulements sur la route communale de La Loubre-Bartouille. Notre commune n'est donc pas à l'abri d'une éventuelle catastrophe naturelle. Il est donc primordial de vous informer sur les bons réflexes et les conduites à tenir afin de préserver votre sécurité et celle de vos proches.

Ce document se veut un outil de sensibilisation, facile d'accès, concis et pratique.

Il a pour volonté de faire de chacun de nous l'acteur de sa propre sécurité.

C'est pourquoi nous vous invitons à lire attentivement ce dossier et à respecter les gestes simples décrits au fil des pages.

**Ismaël OGEZ**

Maire de Briançonnet

Délégué communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse



## 23 COMMUNES

Amirat

Andon

Auribeau-sur-Siagne

Briançonnet

Cabris

Caille

Collongues

Escragnolles

Gars

Grasse

La Roquette-sur-Siagne

Le Mas

Le Tignet

Les Mujouls

Mouans-Sartoux

Pégomas

Peymeinade

Saint-Auban

St-Cézaire-sur-Siagne

St-Vallier-de-Thiery

Séranon

Spéracèdes

Valderoure

# LE RISQUE FEU DE FORÊT

BRIANÇONNET

## vous êtes dans une zone soumise au **RISQUE DE FEU DE FORÊT**

consultez le dossier déposé en mairie

### consignes en cas de feu de forêt

#### L'INCENDIE APPROCHE



- ▶ dégagez les voies d'accès et les cheminements d'évacuation
- ▶ arrosez les abords



- ▶ fermez les vannes de gaz et de produits inflammables

#### L'INCENDIE EST A VOTRE PORTE



- ▶ rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche



- ▶ fermez volets, portes et fenêtres
- ▶ calfeutrez avec des linges mouillés
- ▶ couchez-vous au sol



- ▶ ne vous approchez jamais d'un feu de forêt
- ▶ ne sortez pas sans ordre des autorités

## CONSIGNES GÉNÉRALES FACE À UN FEU DE FORÊT

### AVANT : S'organiser et anticiper

- repérer les chemins d'évacuation, les abris,
- prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels),
- débroussailler,
- vérifier l'état des fermetures, portes et volets, la toiture.

### PENDANT : Se mettre à l'abri

Si vous êtes témoin d'un départ de feu :

- informer les pompiers (18 ou 112 avec un portable) le plus vite et le plus précisément possible,
- attaquer le feu, si possible.

Dans la nature :

- s'éloigner dos au vent,
- si on est surpris par le front de feu, respirer à travers un linge humide,
- à pied, rechercher un écran de protection (rocher, mur...),
- ne pas sortir de votre voiture.

Une maison bien protégée est le meilleur abri :

- fermer et arroser volets, portes et fenêtres,
- occulter les aérations avec des linges humides,
- rentrer les tuyaux d'arrosage pour les protéger et pouvoir les réutiliser après.
- à l'instant où passe l'incendie, couchez-vous au sol

### APRÈS : Respecter les consignes

- éteindre les foyers résiduels.



## Qu'est-ce qu'un feu de forêt ?

On parle de feu de forêt lorsqu'un feu concerne une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés (parties hautes) est détruite. La période de l'année la plus propice aux feux de forêt est l'été, car aux effets conjugués de la sécheresse et d'une faible teneur en eau des sols, viennent s'ajouter les travaux en forêt. Trois conditions sont nécessaires :

- Une source de chaleur (flamme, étincelle), la malveillance, les accidents, l'imprudence des hommes sont souvent à l'origine des incendies (travaux agricoles, forestiers, cigarettes, barbecues, dépôts d'ordures, écobuage non contrôlé)
- De l'oxygène : le vent active la combustion,
- Un combustible (végétation).

Le risque de feu est plus lié à l'état de la forêt (sécheresse, disposition des différentes strates, état d'entretien, densité, relief, teneur en eau...) qu'à l'essence forestière elle-même (chênes, conifères...).

## Le risque de feu de forêt sur Briançonnet et les derniers événements

Au cours des trente dernières années, 24 incendies ont détruit 55 hectares.

Le 2 mars 1995, un incendie à proximité du lieu-dit la chapelle Sainte-Anne a ravagé 18 hectares de forêt.

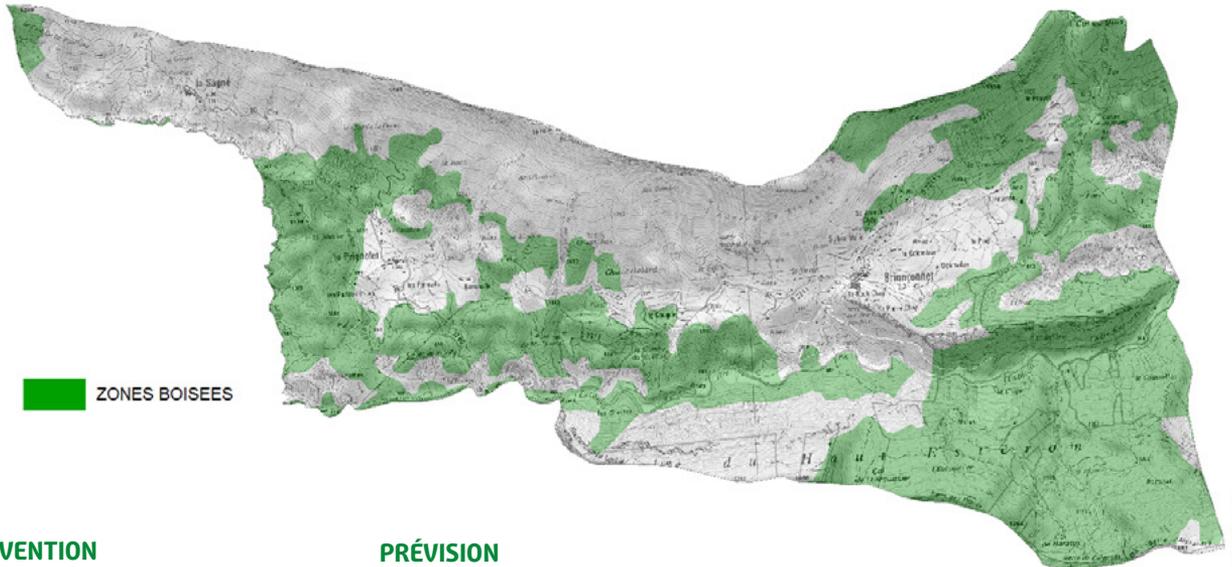
### POUR EN SAVOIR PLUS...

[www.promethee.com](http://www.promethee.com)

Site présentant des données chiffrées sur les incendies de forêt (superficie, nombre, répartition) pour quinze départements méditerranéens.

### CARTE DE LOCALISATION DU PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES FEU DE FORÊT

## MESURES DE PRÉVENTION PRISES SUR LA COMMUNE



### PRÉVENTION

Les mesures générales de prévention visent à empêcher l'écllosion d'un sinistre. Il existe une réglementation sur l'emploi du feu, avec ses périodes rouges (interdiction de brûler du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre) et vertes (qui couvre le reste de l'année).

Le débroussaillage est une obligation. L'arrêté préfectoral n° 2002-343 du 19 juin 2002 réglementant l'emploi du feu et fixant les règles du débroussaillage obligatoire est consultable en mairie.

Un Plan de Prévention des Risques Feux de Forêt a été approuvé le 27 juillet 2008. Il délimite les zones du territoire exposées aux risques. Il prévoit également les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde à mettre en œuvre par les propriétaires, les aménageurs et les collectivités locales ou les établissements publics.

### PRÉVISION

Lors des périodes les plus critiques de l'année, on mesure quotidiennement les conditions hydrométéorologiques et l'état de la végétation. La surveillance est assurée par un réseau de tours de guet et de patrouilles de surveillance équipées pour attaquer les dépôts de feux.

### PROTECTION

Création de deux pistes coupe-feu (sur la RD4 et la piste des Laurens) et installation d'hydrants sur la commune.



# LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

BRIANÇONNET

## vous êtes dans une zone soumise au RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN

consultez le dossier déposé en mairie

### consignes en cas d'éboulement ou de chute de pierres

PENDANT		APRES		
protégez-vous la tête avec les bras				
à l'intérieur		abritez-vous sous un meuble solide		fermez le gaz et l'électricité
		éloignez-vous des fenêtres		
à l'extérieur		rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche		évacuez les bâtiments et n'y retournez pas ne prenez pas l'ascenseur
				éloignez-vous de la zone dangereuse
				rejoignez le lieu de regroupement

## CONSIGNES GÉNÉRALES FACE À UN MOUVEMENT DE TERRAIN

### AVANT : S'organiser et anticiper

- s'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

### PENDANT : Se mettre à l'abri

#### EN CAS D'ÉBOULEMENT

- fuir latéralement, ne pas revenir sur ses pas,
- gagner un point en hauteur, ne pas entrer dans un bâtiment endommagé,
- dans un bâtiment, s'abriter sous un meuble solide en s'éloignant des fenêtres.

#### EN CAS D'EFFONDREMENT

##### À l'intérieur

- dès les premiers signes, évacuer les bâtiments et ne pas y retourner, ne pas prendre l'ascenseur.

##### À l'extérieur

- s'éloigner de la zone dangereuse.

### APRÈS : Respecter les consignes

- rejoindre le lieu de regroupement indiqué.



## Qu'est-ce qu'un mouvement de terrain ?

Un mouvement de terrain est un déplacement, plus ou moins brutal, du sol ou du sous-sol sous l'effet d'influences naturelles (agent d'érosion, pesanteur, séisme, etc.) ou humaines (exploitation de matériaux, déboisement, terrassement, etc.).

## Le risque mouvement de terrain sur Briançonnet et les derniers évènements

La commune de Briançonnet présente un relief accidenté sur la majorité du territoire communal. La commune est particulièrement sensible aux glissements de terrain et aux chutes de blocs.

En novembre 1994, la reprise d'un ancien glissement de terrain à la Clape a créé un embâcle important sur l'Estéron. La rupture brutale de l'embâcle a produit une vague visible jusqu'à l'embouchure du var.

En 2000, un glissement de terrain s'est produit sur la route communale menant à Bartouille, au Chandelalard.

### POUR EN SAVOIR PLUS...

[www.bdcavite.net](http://www.bdcavite.net)

base de données nationales sur les mouvements de terrains

[www.bdmvt.net](http://www.bdmvt.net)

base de données nationales sur les mouvements de terrains

### CARTE DE LOCALISATION DU PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES MOUVEMENTS DE TERRAIN



Source: SCAN 25, BRGM  
© CYPRES

## MESURES DE PRÉVENTION PRISES SUR LA COMMUNE

### PRÉVENTION

Aucun Plan de Prévention des Risques Mouvement de Terrain n'existe sur la commune. Toutefois, des études réalisées par le CETE existent.

### PRÉVENTION

Des travaux de protection ont été mis en place...

## vous êtes dans une zone soumise au **RISQUE D'INONDATION**

consultez le dossier déposé en mairie

### consignes en cas d'inondation



▶ fermez portes,  
fenêtres, soupiraux,  
aérations



▶ montez à pied  
dans les étages



▶ n'allez pas chercher  
vos enfants à l'école  
pour ne pas les  
exposer



▶ fermez le gaz  
et l'électricité



▶ écoutez la radio  
▶ respectez les  
consignes des  
autorités



▶ ne téléphonez pas,  
libérez les lignes  
pour les secours

## CONSIGNES GÉNÉRALES FACE À UNE INONDATION

### AVANT : S'organiser et anticiper

- mettre hors d'eau les meubles et objets précieux : album de photos, papiers personnels, factures, les matières et les produits dangereux ou polluants,
- identifier le disjoncteur électrique et le robinet d'arrêt du gaz,
- aménager les entrées possibles d'eau : portes, soupiraux, événements,
- amarrer les cuves, etc.
- repérer les stationnements hors zone inondable,
- prévoir les équipements minimums : radio à piles, réserve d'eau potable et de produits alimentaires, papiers personnels, médicaments urgents, vêtements de rechange, couvertures...

### PENDANT : Se mettre à l'abri

- ne pas tenter de rejoindre ses proches ou d'aller chercher ses enfants à l'école,
- Éviter de téléphoner afin de libérer les lignes pour les secours,
- n'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous êtes forcé par la crue,
- ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture)

### APRÈS : Respecter les consignes

- aérer,
- désinfecter à l'eau de javel,
- chauffer dès que possible,
- ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche.



## Qu'est-ce qu'une inondation ?

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone habituellement hors d'eau. On distingue trois types d'inondation : l'inondation de plaine avec débordement du cours d'eau en dehors de son lit mineur et/ou remontée de la nappe d'eau souterraine, l'inondation par ruissellement urbain liée à l'imperméabilisation des sols en zone urbanisée et l'inondation par crue torrentielle, liée à des précipitations intenses.

## Le risque d'inondation sur Briançonnet et les derniers évènements

La commune de Briançonnet se situe dans le bassin versant de l'Eséton, affluent du Var.

Le principal cours d'eau pouvant provoquer des inondations est l'Eséton.

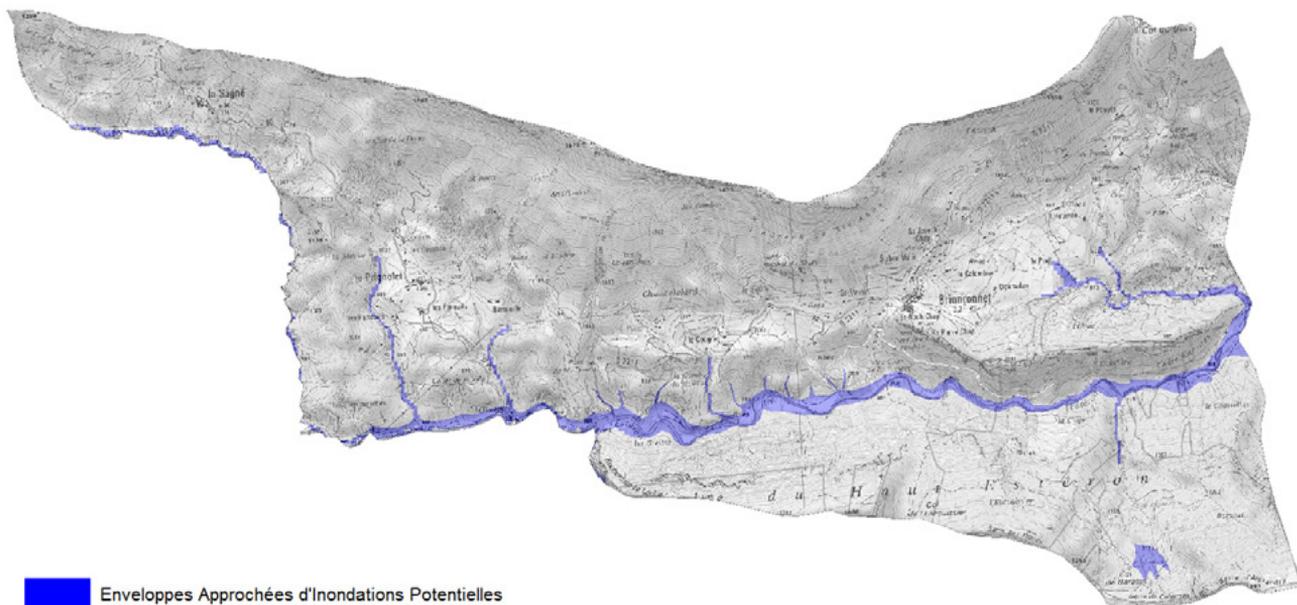
La RD80, 2211 et 2211a sont fréquemment touchées par les crues torrentielles des différents vallons.

La commune de Briançonnet a subi 1 évènement majeur en novembre 1994 qui a fait l'objet d'arrêté de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

### POUR EN SAVOIR PLUS...

[www.vigicrues.ecologie.gouv.fr](http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr)  
Site du serveur national d'annonce des crues.

### CARTE DE LOCALISATION DU RISQUE INONDATION



Source: SCAN 25, EAIP  
© CYPRES

## MESURES DE PRÉVENTION PRISES SUR LA COMMUNE

### PRÉVENTION

Elaboration d'une cartographie du risque inondation à partir des données de l'Atlas des Zones Inondables (AZI).

Le SMIAGE, Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau et de ses affluents, gère la réalisation d'études, de travaux d'entretien et d'investissements pour réduire les risques d'inondation et garantir la sécurité des personnes et des biens sur l'ensemble du département.

### PRÉVISION

Le SMIAGE est intégré au Schéma Directeur de Prévision des Crues du bassin Rhône Méditerranée Est et une convention avec Météo-France permet de connaître à l'échelle du bassin-versant 24h à l'avance les précipitations attendues.

### PROTECTION

Des dispositions spécifiques ORSEC (organisation de la réponse de sécurité civile) « inondations » ont été établies par le Préfet et prévoient l'organisation des secours en cas d'une inondation majeure touchant plusieurs communes.

## vous êtes dans une zone soumise au **RISQUE SISMIQUE**

consultez le dossier déposé en mairie

### consignes en cas de tremblement de terre

PENDANT		APRES	
protégez-vous la tête avec les bras			
à l'intérieur	 abritez-vous sous un meuble solide	 fermez le gaz et l'électricité	 ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre
à l'extérieur	 éloignez-vous des bâtiments, pylônes, arbres...	 évacuez les bâtiments et n'y retournez pas ne prenez pas l'ascenseur	 écoutez la radio
si vous êtes en voiture restez-y		rejoignez le lieu de regroupement	
		 respectez les consignes des autorités	

## CONSIGNES GÉNÉRALES FACE À UN SÉISME

### AVANT : S'organiser et anticiper

- repérer les points de coupure du gaz, eau, électricité,
- fixer les appareils et les meubles lourds.

### PENDANT : Rester où l'on est

- **À l'intérieur** : se mettre près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres,
- **À l'extérieur** : ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures...),
- **En voiture** : s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses,
  - se protéger la tête avec les bras,
  - ne pas allumer de flamme.

### APRÈS : Respecter les consignes

- après la première secousse, se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses,
- ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble,
- vérifier l'eau, l'électricité : en cas de fuite ouvrir les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités,
- si l'on est bloqué sous des décombres, garder son calme et signaler sa présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation).



## Qu'est-ce qu'un séisme ?

Un séisme est une vibration du sol transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface.

### La France est divisée en cinq zones sismiques :

- la Zone de sismicité 1 est classée «très faible»
- la Zone de sismicité 2 est «faible»
- la Zone de sismicité 3 est «modérée»
- la Zone de sismicité 4 est «moyenne»
- la Zone de sismicité 5 est «forte» (Guadeloupe et Martinique).

## Le risque sismique au niveau local et les derniers évènements

La commune se trouve en zone de sismicité 4, risque moyen. Des séismes ont été recensés dans le bassin grassois notamment le séisme du 7 avril 2014, d'une magnitude de 5,1 sur l'échelle de Richter, qui a été largement ressenti par la population.

## POUR EN SAVOIR PLUS...

[www.planseisme.fr](http://www.planseisme.fr) :

site d'information sur le programme national de prévention du risque sismique.

## MESURES DE PRÉVENTION PRISES SUR LA COMMUNE

### PRÉVENTION

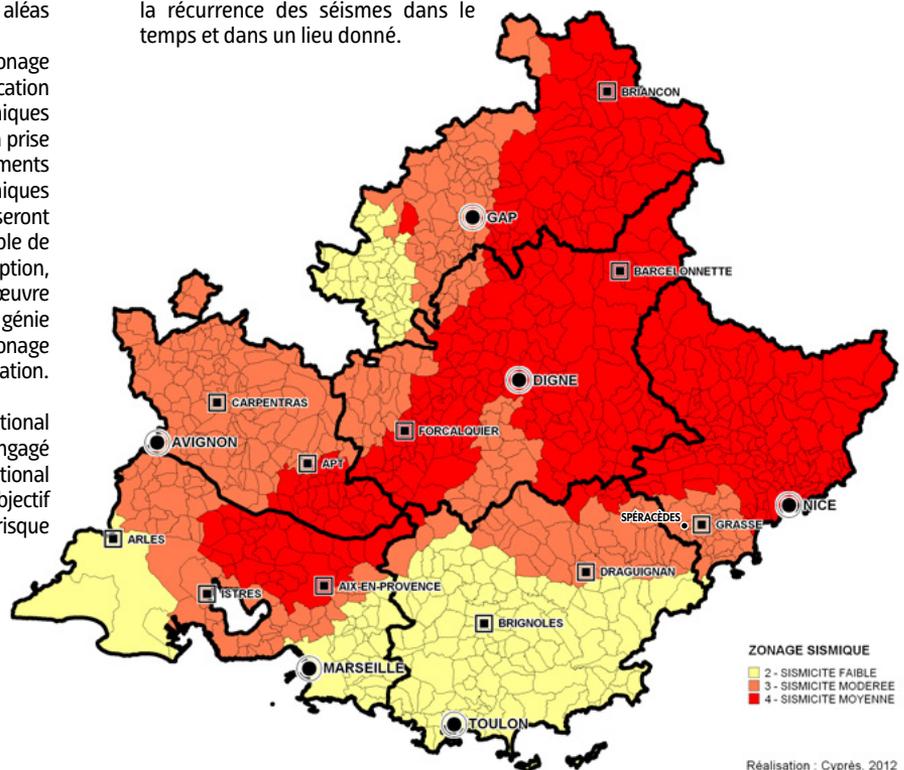
La prévention passe par l'analyse historique, l'observation et la surveillance de la sismicité locale et régionale et des phénomènes précurseurs permettant une prédiction à plus ou moins long terme. Le Bureau Central de la Sismicité Française (BCSF) diffuse les données collectées par les sismomètres en temps réel, ce qui permet d'améliorer la connaissance des aléas régionaux, voire locaux.

Des normes parasismiques et un zonage sismique de la région impose l'application de règles de constructions parasismiques pour les zones les plus exposées et la prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme. Les normes parasismiques actuellement en vigueur (PS92) seront remplacées par l'Eurocode 8, ensemble de normes européennes pour la conception, le dimensionnement et la mise en œuvre des bâtiments et des structures de génie civil. L'Eurocode 8 et le nouveau zonage devraient rapidement entrer en application.

La mise en place d'un programme national de prévention : le Gouvernement a engagé entre 2005 et 2010, un programme national de prévention du risque sismique. L'objectif est de réduire la vulnérabilité au risque sismique.

### PRÉVISION

Il n'existe, à l'heure actuelle, aucun moyen fiable de prévoir où, quand et avec quelle puissance, se produira un séisme. En effet, les signes précurseurs ne sont pas toujours identifiables. A long terme les prévisions sont basées sur des méthodes statistiques qui analysent la récurrence des séismes dans le temps et dans un lieu donné.



Réalisation : Cyprés, 2012



## CONSIGNES GÉNÉRALES FACE À UN RISQUE CLIMATIQUE

### ► En cas de neige ou de verglas

#### AVANT :

- consulter les cartes de vigilance de Météo France,
- s'organiser afin de pouvoir demeurer chez soi plusieurs jours.

#### PENDANT :

- éviter de prendre la route,
- ne pas stationner sous des lignes électriques,
- suivre les consignes des autorités,
- ne pas s'exposer inutilement au froid.

### ► En cas de canicule

#### AVANT :

- consulter les cartes de vigilance de Météo France.

#### PENDANT :

- limiter les exercices physiques,
- privilégier les endroits ombragés, se rafraîchir, boire de l'eau.

### ► En cas de tempête ou de vents violents

#### AVANT :

- consulter les cartes de vigilance de Météo France.

#### PENDANT :

- ranger les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés,
- limiter au maximum ses déplacements,
- débrancher les appareils électriques et antennes de télévision,
- ne pas se promener en forêt,
- faire attention aux fils électriques et téléphoniques tombés.

## Qu'est-ce qu'un risque climatique ?

Il arrive que des phénomènes climatiques généralement ordinaires deviennent extrêmes et avoir un impact important pour la sécurité des personnes. Il peut s'agir d'une tempête, d'un vent violent, de la neige, du grand froid, du verglas, de la grêle ou de la canicule.

## Les derniers évènements climatiques

- Canicule de 2003 et 2006
- épisode neigeux durant l'hiver 2018

POUR EN SAVOIR PLUS...

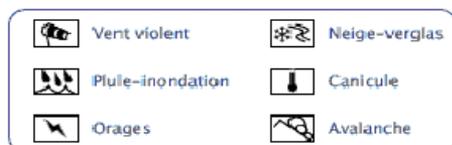
PHÉNOMÈNES CLIMATIQUES

<http://france.meteofrance.com/vigilance/>  
Accueil  
site de vigilance météorologique de Météo  
France

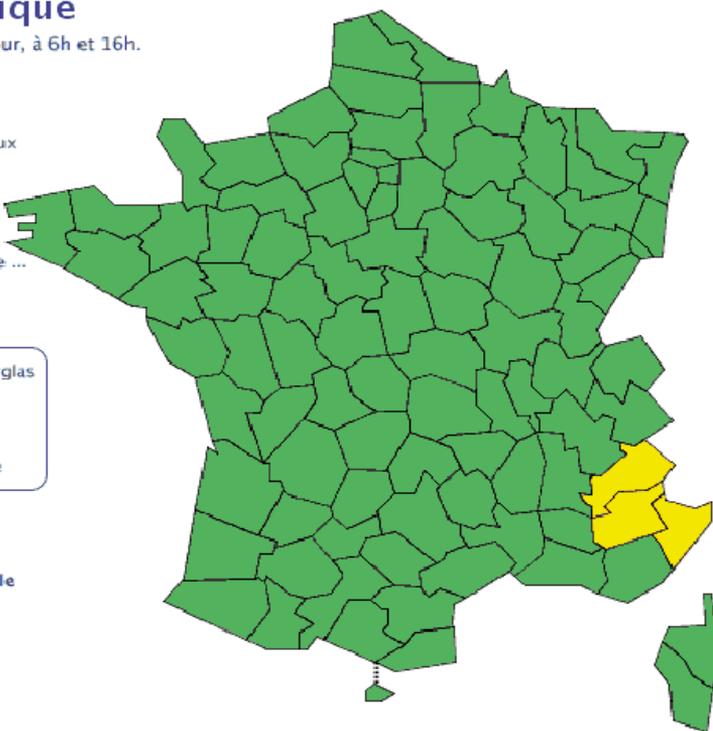
## Vigilance météorologique

La carte est actualisée au moins 2 fois par jour, à 6h et 16h.

- Une vigilance absolue s'impose** des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ...
- Soyez très vigilant**, des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus ...
- Soyez attentif** si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ...
- Pas de vigilance particulière.**



La vigilance pluie-inondation est élaborée avec le réseau de prévision des crues du Ministère du Développement durable



## MESURES DE PRÉVENTION PRISES SUR LA COMMUNE

### PRÉVISION

Des cartes de vigilance météorologique sont élaborées chaque jour par Météo France. Les phénomènes couverts par la vigilance météorologique sont : les vents violents, les orages, les pluies, le grand froid, la canicule, les avalanches, les neiges et verglas.

Les médias relayent l'information dès que les plus hauts niveaux d'alerte (orange et rouge) sont atteints. Le niveau de vigilance se base sur le code de couleur suivant :

**NIVEAU VERT** : pas de phénomène particulier.

**NIVEAU JAUNE** : phénomène habituel dans le département mais occasionnellement dangereux.

**NIVEAU ORANGE** : phénomène dangereux.

**NIVEAU ROUGE** : phénomène dangereux et d'intensité exceptionnelle.

### PROTECTION

Déclenchement du dispositif ORSEC spécialisé « grand froid », canicule...

## vous êtes dans une zone soumise au **RISQUE DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES**

consultez le dossier déposé en mairie

### consignes en cas d'accident



▶ rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche



▶ écoutez la radio



▶ respectez les consignes des autorités



▶ n'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer



ne fumez pas, pas de flamme ni d'étincelle



▶ ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours

## CONSIGNES GÉNÉRALES FACE À UN RISQUE TRANSPORT MATIÈRES DANGEREUSES

### AVANT : Savoir identifier

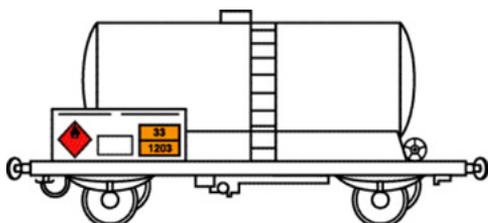
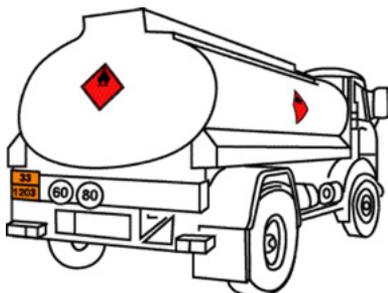
- **un convoi de marchandises dangereuses** : les panneaux et les pictogrammes apposés sur les unités de transport permettent d'identifier le ou les risque(s) généré(s) par la ou les marchandise(s) transportée(s).

33

— Code Danger

1203

— Code Matière



### PENDANT : Se mettre à l'abri

- **si on est témoin d'un accident** : donner l'alerte aux sapeurs-pompiers (18 ou 112), à la police ou la gendarmerie (17 ou 112) et, s'il s'agit d'une canalisation de transport, à l'exploitant dont le numéro d'appel 24h/24 figure sur les balises.



### - en cas de fuite de produit :

- rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner,
- ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit,
- ne pas fumer.

- **quitter la zone de l'accident** : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique.

### APRÈS : Respecter les consignes

- attendre les consignes des services compétents ou le signal de fin d'alerte pour sortir.

## Qu'est-ce qu'un risque Transport Matières Dangereuses ?

Le risque de transport de matières dangereuses, ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de marchandises par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisations.

On peut observer trois types d'effets, qui peuvent être associés :

- **une explosion** peut être provoquée par un choc avec production d'étincelles (notamment pour les citernes de gaz inflammables), ou pour les canalisations de transport exposées aux agressions d'engins de travaux publics. L'explosion peut avoir des effets à la fois thermiques et mécaniques,
- **un incendie** peut être causé par l'échauffement anormal d'un organe du véhicule, un choc avec production d'étincelles, l'inflammation accidentelle d'une fuite (citerne ou canalisation de transport),
- **un dégagement de nuage toxique** peut provenir d'une fuite de produit toxique (cuve, citerne, canalisation de transport) ou résulter d'une combustion (même d'un produit non toxique).

## Le risque Transport Matières Dangereuses sur Briançonnet et les derniers évènements

La commune est traversée par des axes routiers (D5, D305 et D2211) susceptibles de générer du transport de matières dangereuses. Aucun accident important n'a été recensé sur la commune.

### PRINCIPAUX AXES ROUTIERS SUSCEPTIBLES DE GÉNÉRER DU TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

## MESURES DE PRÉVENTION PRISES SUR LA COMMUNE



 Axes routiers principaux

### REGLEMENTATION ET CONTRÔLE

Les mesures de prévention, de contrôle et de sécurité sont extrêmement rigoureuses afin de diminuer la probabilité d'un accident.

LE TRANSPORT ROUTIER est assujéti à l'arrêté ADR (accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route) : la formation des personnels de conduite, les règles strictes de circulation, l'identification et la signalisation des produits dangereux transportés,

UNE RÉGLEMENTATION appropriée de la circulation dans la commune.

CANALISATIONS : les exploitants contrôlent le fonctionnement de leurs ouvrages 24h/24h. Ils vérifient les travaux réalisés par des tiers à proximité des canalisations. La DREAL est chargée de veiller au respect des règlements relatifs aux canalisations de transport de matières dangereuses.

### PROTECTION

Selon le mode de transport considéré, seraient mis en place :

- la convention « TRANSAID », signée entre le ministère de l'Intérieur et l'Union des Industries Chimiques (UIC), pour apporter aux autorités responsables des secours aide, expertise et assistance technique spécialisée lors d'accidents de TMD,

- le dispositif ORSEC (activé par le préfet) qui intègre des dispositions spécifiques TMD des Alpes-Maritimes.



## Protégez vos proches avec le plan familial de mise en sûreté

Face à une catastrophe majeure, vous aurez peu de temps pour réagir et vous serez seul face à la crise avant que n'interviennent les services de secours.

La préparation est une responsabilité partagée qui incombe aux pouvoirs publics mais également à chaque citoyen qui doit y participer en élaborant son propre Plan Familial de Mise en Sûreté (PFMS).

Ce plan commence par un recueil des informations disponibles. Créez-le avec vos proches, expliquez-leur ce qu'il faut faire et mettez-le en pratique dès que possible pour ne jamais être pris au dépourvu !



### 1/ Gardez le contact avec vos proches

- Choisissez une personne qui n'habite pas dans votre ville. Il s'agit d'une personne à qui, en cas d'urgence, vous, ou un membre de votre famille, pourriez téléphoner ou envoyer un courriel et chez qui vous pourriez habiter temporairement. Optez pour une personne qui ne risque pas d'être touchée par la même situation.
- Assurez-vous de bien faire comprendre à cette personne qu'elle constitue votre "point de chute".
- Faites une liste de ses coordonnées (domicile, bureau, téléphone mobile, courriel) auxquelles auront accès tous les membres de votre famille ainsi que la personne concernée. Si vous avez des enfants, fournissez les coordonnées de cette personne à leur établissement scolaire. Faites de même pour votre lieu de travail.
- Durant une situation d'urgence, servez-vous le moins possible du téléphone et écoutez vos conversations afin de libérer les lignes pour les personnes qui ont besoin d'aide.
- Il est important d'expliquer aux membres de votre famille qu'en cas de panne téléphonique, il faut s'armer de patience, recomposer régulièrement les numéros ou envoyer un message électronique, si cela est possible. Les lignes téléphoniques sont engorgées en situation d'urgence mais, parfois, les courriels parviennent à leur destinataire.

### 2/ Décidez d'un point de ralliement

- Le fait d'avoir convenu d'un point de ralliement loin de votre domicile vous fera gagner du temps et créera moins de confusion si votre domicile est touché ou si votre voisinage ou votre collectivité sont évacués.
- Pensez aussi à vos animaux de compagnie qui ne sont pas admis dans les abris d'urgence et certains hôtels.

### 3/ Préparez un kit de survie en cas d'urgence

Qu'on vous demande d'évacuer votre domicile ou d'y demeurer temporairement, le fait de disposer de fournitures essentielles sera pour vous et votre famille d'un grand réconfort.

- Préparez un kit de survie en cas d'urgence que vous garderez dans un contenant facile à transporter (fourre-tout ou petite poubelle en

plastique) et rangez-le dans un endroit protégé et facile d'accès. Ce kit devrait vous rendre, vous et votre famille, autosuffisants pendant au moins trois jours. Vous disposez probablement de la plupart de ces fournitures à l'heure actuelle.

#### **Le kit devrait contenir les articles suivants :**

- Les produits destinés aux besoins particuliers de certains membres de votre famille (préparations lactées pour nourrissons ou articles nécessaires aux personnes handicapées ou âgées),
- Des articles de premiers soins (pansements, sparadrap, antibiotiques, serviettes antiseptiques, épingles de sûreté, nettoyant ou savon, compresses froides, solution pour douche oculaire, cotons-tiges, gants jetables et masque protecteur, tampons de gaze, eau oxygénée, baume à lèvres, ainsi que les médicaments sous ordonnance),
- Des vêtements de rechange (y compris chaussures) pour chaque membre de la famille,
- Des bougies, des allumettes ou un briquet,
- Un sac de couchage ou des couvertures pour chaque membre de la famille,
- Une lampe de poche et des piles,
- Une radio fonctionnant à piles avec des piles de rechange,
- Du ruban adhésif large et une paire de ciseaux,
- Des aliments non périssables ne nécessitant pas de cuisson (à remplacer annuellement),
- De l'eau embouteillée,
- Prenez de quoi vous occuper tranquillement. Préférez les jeux ou objets ne produisant pas d'odeur (cartes, dés...),
- Du papier hygiénique et autres articles de soins personnels,
- Des outils de base (marteau, pince/clé anglaise, divers tournevis et fixations, gants de travail),
- Des clés supplémentaires pour la voiture et le domicile.

### 4/ Protégez aussi vos documents importants

Carte d'identité, passeport, livret de famille, certificats de naissance et de mariage, permis divers (voiture, bateau, chasse, pêche...), diplômes, carte grise, police d'assurance, impôts, titre de propriété, procuration, testament, relevés bancaires...

Faites-en des copies et conservez-les dans un endroit sûr.

Mairie de Briançonnet  
1 place Mairie Château  
06850 Briançonnet  
Tél : 04 93 60 42 71  
Fax : 04 93 60 42 71  
Mail : [mairie-de-brianconnet@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-brianconnet@wanadoo.fr)



## Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

57 avenue Pierre Séward  
06130 Grasse

Tel : 04 97 05 22 00  
Fax : 04 92 42 06 35



### **[www.prim.net](http://www.prim.net)**

Site portail thématique du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire dédié à la prévention des risques majeurs.

### **[www.cypres.org](http://www.cypres.org)**

Site d'information sur les risques majeurs en région PACA.

### **[www.alpes-maritimes.pref.gouv.fr](http://www.alpes-maritimes.pref.gouv.fr)**

Site de la préfecture des Alpes-Maritimes.

### **[www.mementodumaire.net](http://www.mementodumaire.net)**

Site d'information sur les risques majeurs à destination des mairies et des élus locaux.